

BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation**Financement**

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UNION REGIONALE DES
FRANCAS DE NOUVELLE-
AQUITAINE
Roy Nathalie
06.22.05.42.76
nroy@francas-na.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Les conditions d'accès Pour s'inscrire en formation Bafa, il est impératif d'être âgé-e de 17 ans au premier jour du stage. La totalité de la formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur comprend un stage de formation générale, un stage pratique et un stage d'approfondissement. Elle doit s'effectuer dans un délai de 30 mois à compter du premier jour du stage de formation générale, sous peine de perdre le bénéfice des parties déjà acquises. Pour raison de force majeure, l'obtention d'une prolongation de ce délai peut être sollicitée par le ou la candidat-e auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative. Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin du stage de formation générale (le premier stage) et le début du stage pratique. Pour suivre un parcours de formation Bafa il est nécessaire de s'inscrire auprès du ministère de l'Éducation nationale (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative).

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (le Bafa) permet à toute personne âgée d'au moins 17 ans, motivée par l'animation, d'encadrer à titre non professionnel des enfants et des adolescents accueillis dans un Accueil collectif de mineurs (un centre de loisirs ou une colonie de vacances par exemple). Être titulaire du Bafa, c'est se voir reconnaître des compétences pour : - concevoir et organiser des activités et des projets d'animations de qualité qui répondent aux besoins et aux possibilités des enfants et des adolescents ainsi qu'à leurs aspirations, - veiller au bien-être, à l'épanouissement et à la sécurité des enfants et des adolescents accueillis, - élaborer et mener un projet au sein d'une équipe et s'engager dans une aventure collective enrichissante socialement utile. Être titulaire du Bafa c'est aussi un atout pour être recruté-e pour accompagner une classe de découverte, animer des actions de rue, accompagner un séjour linguistique...

Contenu et modalités d'organisation

Étape n°1 > Le stage de formation générale Sa durée est de 8 jours consécutifs ou discontinus. Le stage de formation générale permet la découverte et l'appropriation des notions essentielles permettant aux futurs animateurs et animatrices d'assumer les fonctions qu'ils et elles exerceront, et de développer les aptitudes liées à leur rôle éducatif. Les contenus du stage sont abordés de manière active et privilégient le débat, la réflexion et les travaux de groupes, ainsi que la mise en situation et la pratique d'activités. Les sujets abordés : - la connaissance de l'enfant et de l'adolescent, de leurs besoins et des étapes de leur développement, - le rôle éducatif des accueils collectifs de mineurs et la place de l'animateur, - la connaissance et l'expérimentation d'activités répondant à leurs besoins et favorisant leur bien-être et leur développement harmonieux, - la connaissance du fonctionnement des différents Accueils collectifs de mineurs, - l'organisation des groupes d'enfants et d'adolescents à travers l'aménagement des espaces, le respect des rythmes et des besoins spécifiques, la prise en compte de leurs attentes et leurs projets, - la connaissance des différents éducateurs de l'enfant (notamment ses parents) et des diverses influences qui contribuent à son éducation, - le travail en équipe autour d'un projet pédagogique. À l'issue de cette session, l'appréciation satisfaisante confère la qualité « d'animateur stagiaire » (valable uniquement durant le délai de la formation au Bafa). Étape n°3 > Le stage d'approfondissement Sa durée est au minimum de 6 jours. Son but est de compléter la formation de l'animateur et de l'animatrice, et de faire un bilan des deux étapes précédentes. Le Bafa étant un brevet à caractère « généraliste », la session d'approfondissement qui aborde un domaine d'activité ou un public spécifique n'a pas pour objectif de former des experts du sujet. Elle vise à permettre aux animateurs et animatrices de construire des projets d'animation autour d'une pratique ou d'un public spécifique. Le programme de la session tient compte du bilan des expériences antérieures de chaque stagiaire (dont le stage pratique) et laisse une place aux attentes de formation qui en

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - Sans niveau spécifique

Et après ?**Suite de parcours**

BAFD ou BPJEPS LTP

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00208269	du 06/02/2021 au 13/02/2021	Pau (64)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE		Non éligible	

00208268	du 06/02/2021 au 13/02/2021	Rochefort (17)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208272	du 13/02/2021 au 20/02/2021	Miramont-de-Guyenne (47)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208270	du 13/02/2021 au 20/02/2021	Saubrigues (40)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208271	du 13/02/2021 au 20/02/2021	Pontonx-sur-l'Adour (40)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208277	du 10/04/2021 au 17/04/2021	Mugron (40)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208275	du 10/04/2021 au 17/04/2021	Périgueux (24)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208276	du 10/04/2021 au 17/04/2021	Bordeaux (33)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208273	du 10/04/2021 au 17/04/2021	Aignes-et-Puyperoux (16)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	
00208274	du 10/04/2021 au 17/04/2021	Sainte-Soulle (17)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE	Non éligible	

00208279	du 17/04/2021 au 24/04/2021	Ciboure (64)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00208278	du 17/04/2021 au 24/04/2021	Tonneins (47)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00208280	du 23/06/2021 au 02/07/2021	Pau (64)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00208281	du 26/06/2021 au 03/07/2021	Dolus- d'Oléron (17)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00208282	du 03/07/2021 au 10/07/2021	Miramont-de- Guyenne (47)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00208283	du 21/08/2021 au 28/08/2021	Biscarrosse (40)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00324897	du 24/10/2022 au 31/10/2022	Pau (64)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00349718	du 15/04/2023 au 22/04/2023	Montmoreau (16)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	
00427162	du 24/02/2024 au 02/03/2024	Lescar (64)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE	Non éligible	

00450672

du 13/04/2024 au
20/04/2024

Montrem (24)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible



00462425

du 22/04/2024 au
27/04/2024

Saint-Martin-
de-Seignanx
(40)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible



00471587

du 24/06/2024 au
29/06/2024

Pau (64)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible



00512911

du 19/10/2024 au
26/10/2024

Montrem (24)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible



00589018

du 19/04/2025 au
26/04/2025

Le Temple-
sur-Lot (47)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible



00610618

du 18/10/2025 au
25/10/2025

Angoulême
(16)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible

